

Doet beroep op

- De bemanningsleden voor het ondersteunen van de activiteiten
- De schipper voor de werkopdracht, gegevens, melden van problemen, gevaarlijke situaties en bijkomende instructies

2.2.5 Verantwoordelijkheid

- Het werken in teamverband
- Het handelen volgens de professionele gedragscode
- Het werken met oog voor veiligheid, milieu, kwaliteit en welzijn
- Het sorteren en stockeren van afvalstoffen
- Het sturen van het schip in geval van nood
- Het uitvoeren van handelingen ter assistentie voor het vastmaken van schepen en deze voorbereiden volgens procedures en/of in opdracht van de schipper
- Het uitvoeren van handelingen volgens procedures voor het koppelen van schepen
- Het helpen bij het surveilleren van en het identificeren van eventuele gebeurtenissen op het traject
- Het sturen van het schip onder toezicht van de schipper
- Het uitvoeren van taken bij het passagierstransport
- Het controleren en assisteren bij het laden en lossen van de schepen
- Het uitvoeren van het onderhoud van het dek en de dekinstallaties van het schip onder toezicht van de schipper
- Het lokaliseren van een defect of storing
- Het uitvoeren van eenvoudige vervangingen en herstellingen
- Het opruimen van de werkzone, het schoonmaken en uitvoeren van basisonderhoud van het gereedschap en de installaties
- Het controleren en hanteren van de veiligheidsuitrusting en -procedures volgens de richtlijnen
- Het uitvoeren van de urgentiemaatregelen in geval van nood en het waarschuwen van de schipper
- Het uitvoeren van huishoudelijke taken

2.3 Attesten

2.3.1 Wettelijke Attesten

Medisch attest

Verklaring matroos

Dienstboekje

2.3.2 Vereiste Attesten

Geen vereisten.

2.3.3 Instapvoorwaarden

Geen vereisten.

Gezien om gevoegd te worden bij het besluit van de Vlaamse Regering van 21 april 2017 tot erkenning van de beroepskwalificatie matroos binnenscheepvaart.

Brussel, 21 april 2017.

De minister-president van de Vlaamse Regering,

G. BOURGEOIS

De Vlaamse minister van Onderwijs,

H. CREVITS

De Vlaamse minister van Werk, Economie, Innovatie en Sport,

Ph. MUYTERS

TRADUCTION

AUTORITE FLAMANDE

[C – 2017/12852]

21 AVRIL 2017. — Arrêté du Gouvernement flamand portant agrément de la qualification professionnelle de matelot de navigation intérieure

Le Gouvernement flamand,

Vu le décret du 30 avril 2009 relatif à la structure des certifications, article 12, remplacé par le décret du 1^{er} juillet 2011 ;

Vu l'avis de reconnaissance de l'« Agentschap voor Hoger Onderwijs, Volwassenenonderwijs, Kwalificaties en Studietoelagen » (Agence de l'Enseignement supérieur, de l'Éducation des Adultes, des Qualifications et des Allocations d'Études), rendu le 20 mars 2017 ;

Vu l'avis de l'Inspection des Finances, donné le 30 mars 2017 ;

Sur la proposition de la Ministre flamande de l'Enseignement et du Ministre flamand de l'Emploi, de l'Économie, de l'Innovation et des Sports ;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. La qualification professionnelle de matelot de navigation intérieure, classée au niveau 3 de la structure flamande des certifications, dont la description figure à l'annexe jointe au présent arrêté, est agréée.

Art. 2. Le Ministre flamand qui a l'enseignement dans ses attributions et le Ministre flamand qui a la politique de l'emploi dans ses attributions sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 21 avril 2017.

Le Ministre-président du Gouvernement flamand,
G. BOURGEOIS

La Ministre flamande de l'Enseignement,
H. CREVITS

Le Ministre flamand de l'Emploi, de l'Économie, de l'Innovation et des Sports,
Ph. MUYTERS

Annexe.

Description de la qualification professionnelle de matelot de navigation intérieure (0272)
telle que mentionnée à l'article 1^{er}.

1. AU NIVEAU GLOBAL

a. Titre

Matelot de navigation intérieure

b. Définition

Le matelot de navigation intérieure assiste le capitaine de navigation intérieure pour toutes les tâches opérationnelles, conformément à la réglementation, afin de faire en sorte que le bateau reste sûr et opérationnel.

c. Niveau

3

d. Année

2017

2. COMPÉTENCES

2.1 Énumération des compétences

- Travaille au sein d'une équipe (co 02216)
 - Communique efficacement avec tous les acteurs (capitaine, collègues, membres d'équipage...)
 - Échange des informations avec les collègues et autres acteurs
 - Rend compte au capitaine si nécessaire
 - Collabore efficacement
 - Suit les indications du capitaine
 - Agit selon sa connaissance de l'organisation de son (lieu de) travail
 - S'adapte à la réglementation et s'emploie à garantir le maintien de l'ordre et de la discipline à bord
- Agit conformément au code de conduite de la profession (co 02217)
 - Respecte les formes de communication
 - Est attentif à son hygiène personnelle et garde une apparence soignée
 - Agit conformément au code (de conduite) professionnel et réglementaire
 - Adapte sa tenue vestimentaire à la tâche exécutée
 - Informe le capitaine des risques et des calamités
- Tient compte de la sécurité, de l'environnement, de la qualité et du bien-être (co 02218) dans le cadre de sa fonction
 - Travaille de manière ergonomique
 - Travaille de manière économe
 - Travaille de manière écologique
 - Applique les consignes en matière de sécurité et d'environnement
 - Utilise des équipements de protection individuelle et collective
 - Signale les problèmes au capitaine
 - Apprend de nouvelles techniques imposées et les applique
 - Applique les normes de qualité en vigueur
- Trie et stocke les déchets (co 02219)
 - Trie les déchets et résidus de la cargaison les évacue conformément aux consignes
 - Stocke les produits dangereux et inflammables conformément aux prescriptions
 - Récupère les matériaux
 - Rassemble les liquides récupérés
- Pilote le bateau en cas de besoin (N310301 Id16765-c)
 - S'en tient aux instructions générales de pilotage
 - Utilise des équipements nautiques
 - Pilote le bateau en cas de besoin, compte tenu de l'influence de facteurs externes (inondations, marées, endroits peu profonds, proximité d'autres bateaux...)
 - Utilise du matériel de navigation (GPS, VHF, radar...)
 - Observe les signaux (feux de signalisation aux écluses...) et en tient compte pendant le pilotage du bateau
- Effectue des manipulations en vue d'apporter son aide lors de la fixation des bateaux (accostage et appareillage...) et prépare cette fixation conformément aux procédures et/ou sur ordre du capitaine (N310301 Id16765)
 - Adapte la technique à l'accostage et l'amarrage sur ordre du capitaine

- Prépare les équipements du bateau pour l'amarrage et l'appareillage
- Tient compte de facteurs externes (niveau d'eau, marées, largeur des rivières et écluses...)
- Lors de l'accostage et de l'amarrage, manipule des amarres, des aiguillettes...
- Effectue des opérations sur la base des procédures définies pour l'amarrage et l'appareillage des bateaux à remorquer ou à assister
- Fait office de surveillant pour le capitaine lors de l'exécution des manœuvres
- Communique avec le capitaine pour l'accostage et l'amarrage
- Communique avec les parties à terre, à la demande du capitaine
- Effectue des opérations conformément aux procédures relatives à l'amarrage de bateaux (N310301 Id26080-c)
 - Adapte la technique d'amarrage, sur ordre du capitaine
 - Prépare les équipements du bateau pour l'amarrage
 - Manipule les câbles d'amarrage lors de l'amarrage
 - Fait office de surveillant pour le capitaine lors de l'exécution de l'amarrage
 - Communique avec le capitaine sur le pont lors de l'amarrage
- Apporte son aide à la surveillance et identifie les éventuels événements sur le trajet (N310301 Id16765-c)
 - Fait preuve de vigilance (« look out »)
 - Identifie les événements (obstacles, incendie, déviation...) et les signale au capitaine ou au responsable
 - Observe, écoute et utilise tous les moyens disponibles pour garantir la sécurité du bateau, de l'équipage et de la cargaison
- Exerce un contrôle et apporte son aide lors du chargement et du déchargement des bateaux (N310301 Id8119-c)
 - Vérifie la présence de défauts aux équipements du bateau
 - Manie les équipements du bateau conformément aux consignes
 - Contrôle le chargement
 - Contrôle le bon fonctionnement des installations
 - Vérifie les éléments (détecteurs d'incendie, extincteurs, fermeture de la soute...) importants pour la sécurité du bateau
 - Rend compte au capitaine des dégâts occasionnés à la cargaison
 - Place ou retire des bacs d'égouttage
 - Associe ou dissocie les tuyaux de chargement, les conduites de retour de gaz et les bras de chargement, et manipule les robinets
 - Utilise du matériel spécialisé pour la manipulation des charges (vannes automatiques, chariot d'écoutes, mât bunker...)
 - Ouvre ou ferme les écoutes
 - Vérifie si le tillac ne présente pas de fuites
 - Équipe éventuellement les conteneurs d'un raccordement à l'électricité et place des « corner points » à l'endroit indiqué
 - Veille à garantir le libre accès au personnel à terre
 - Pompe les résidus dans des citernes de décantation
 - En cas de manipulation de substances dangereuses (ADN), agit sous la supervision d'une personne certifiée
 - Nettoie les soutes, citernes et crépines d'aspiration par dégazage, nettoyage vapeur ou séchage
 - Communique clairement avec les autres acteurs pendant le chargement
 - Rend compte au capitaine ou au responsable des dégâts occasionnés à la cargaison
- Exerce des tâches dans le cadre du transport de passagers (N310301 Id1579-c)
 - Place les équipements conformément à la procédure relative à l'embarquement et au débarquement de passagers, en ce compris les personnes handicapées
 - Contrôler les effectifs maximums du bateau lors de l'embarquement de passagers
 - Apporte son aide aux passagers lors de l'embarquement et du débarquement et contrôle la validité des titres de transport
 - Apporte son aide au capitaine lorsqu'il s'agit de guider les passagers en cas de situation d'urgence (regrouper les passagers, éviter la panique, remettre les gilets de sauvetage...)
- Effectue l'entretien du pont et des installations du pont (câbles, cordages, treuils...) sous la supervision du capitaine (N310301 Id6981-c)
 - Effectue l'entretien du bateau (nettoyage, ponçage, dérouillage, peinture, laquage...) conformément au programme d'entretien
 - Procède à un contrôle visuel de l'état des cordes d'amarrage, des câbles et du matériel d'amarrage, sous la supervision du responsable
 - Procède à l'entretien des cordes d'amarrage, des câbles et du matériel d'amarrage, sous la supervision du responsable
 - Tient une liste des consommables courants et informe le capitaine des ruptures de stock
- Assure l'entretien pré des moteurs ou équipements (N310301 Id6981-c)
 - Contrôle le fonctionnement du matériel, les données des instruments (pression, débit, température, etc.), les points d'usure critiques, les points de lubrification...
 - Fait appel à ses sens pour détecter les anomalies dans le fonctionnement et l'état de la machine
 - Respecte le plan et les consignes d'entretien
 - Verrouille la machine ou l'installation et la sécurise contre tout redémarrage incontrôlé
 - Utilise de l'outillage à main et de l'outillage électrique portatif

- Exécute des actions de maintenance préventive telles que le nettoyage, la lubrification, le remplacement de pièces (filtres, courroies, appoint de liquides...) à la demande du capitaine
- Identifie le besoin d'entretien curatif et/ou correctif et en notifie le capitaine
- Nettoie la salle des machines
- Localise une défaillance ou panne (co 02221)
 - Verrouille si nécessaire la machine ou l'installation et la sécurise contre tout redémarrage incontrôlé
 - Lit les codes d'erreur sur les écrans des sous-systèmes
 - Signale une défaillance ou une panne au capitaine ou au responsable
- Effectue des remplacements et des réparations simples (N310301 Id6981-c)
 - Consulte les modes d'emploi du constructeur
 - Utilise de l'outillage à main et de l'outillage électrique portatif
 - Répare ou remplace de petites pièces défectueuses, sous surveillance
 - Exécute des soudures simples, sous surveillance
- Range et nettoie la zone de travail et effectue la maintenance de base des outils et installations (co 02222)
 - Contrôle l'état du matériel et des matériaux
 - Effectue la maintenance de base des outils et installations
 - Range les outils et les matières premières à l'endroit adéquat
 - Nettoie les outils avant de les ranger
 - Veille à l'ordre et à la propreté sur le lieu de travail (évacuation des chiffons, élimination des taches d'huile...)
- Contrôle et manipule les équipements de sécurité et applique les procédures de sécurité conformément aux consignes (co 02223)
 - Vérifie le fonctionnement des installations et du matériel de sauvetage (notamment extincteurs, embarcations de sauvetage...)
 - Prend part aux exercices de sauvetage (utilisation du matériel de sauvetage, CPR, communication radio réduite...)
 - Travaille conformément aux procédures, consignes et accords pour ce qui concerne la manipulation des équipements de sécurité
- Prend les mesures qui s'impose en cas d'urgence et en informe le capitaine (N310301 Id15504-c)
 - Signale le problème au capitaine ou au responsable
 - Prend des mesures d'urgence, sous la supervision du capitaine
 - Porte du matériel de protection et de sauvetage
 - Lit le plan de sécurité et l'exécute si nécessaire (homme à la mer, blessés, procédure pour quitter le bateau, plan incendie...)
 - Applique le plan d'évacuation
 - Dispense les premiers secours en cas d'accident
- Exerce des tâches ménagères (N310301 Id23883-c)
 - Prépare des plats simples
 - Respecte les consignes en matière d'hygiène et de sécurité alimentaire
 - Nettoie les installations et le pont
 - Effectue le processus de lavage et de séchage de textiles à l'aide de machines

2.2 Description des compétences/activités à l'aide des éléments de descripteur

2.2.1 Connaissances

- Connaissance de base de la réglementation en matière de navigation intérieure
- Connaissance de base des dispositions légales
- Connaissance de base des règles de navigation
- Connaissance de base de la CDNI (Convention relative à la collecte, au dépôt et à la réception des déchets survenant en navigation rhénane et intérieure)
- Connaissance de base de l'OVOCOM (code d'hygiène dans le secteur de la navigation intérieure)
- Connaissance de base des instruments nautiques
- Connaissance de base des moyens et techniques de navigation
- Connaissance de base de la géographie des rivières, canaux et des ouvrages d'art sur les voies navigables
- Connaissance de base des règles de pilotage
- Connaissance de base des techniques de manœuvre et de direction d'une péniche
- Connaissance de base lors du passage à proximité d'un ouvrage d'art, à côté d'autres bateaux, lors de l'accostage et de l'appareillage...
- Connaissance de base de la signalisation
- Connaissances de base de la réglementation relative au transport de marchandises
- Connaissance de base des techniques de chargement et d'arrimage
- Connaissance de base des normes de sécurité électrique
- Connaissance de base des techniques d'assemblage
- Connaissance de base de l'électricité : composants de machines
- Connaissance de base de la mécanique : composants de machines
- Connaissance de base du code déontologique
- Connaissance de base des aptitudes communicatives et sociales

- Connaissance de base de la terminologie relative à la navigation en anglais, français et allemand (riverspeak : englobe la connaissance des sujets de tous les jours ainsi que du vocabulaire et de la terminologie spécifiques utilisés dans le secteur de la navigation en anglais, allemand et français)
- Connaissance de base des méthodes de gestion du coût des matériaux et infrastructures
- Connaissance de base des produits de désinfection
- Connaissance de base des règles d'hygiène et de propreté
- Connaissance de base des techniques de nettoyage
- Connaissance de base des produits de nettoyage
- Connaissance de base du matériel de nettoyage
- Connaissance de base de l'entretien du matériel de nettoyage
- Connaissances de base de la gestion des stocks
- Connaissance de base des normes HACCP
- Connaissance de base des préparations alimentaires

- Connaissance des règles pour assurer le quart
- Connaissance des règles de sécurité relatives à la navigation intérieure
- Connaissance des règles et procédures de sécurité
- Connaissance des niveaux de sécurité maritime
- Connaissance de la sécurité de base (basic safety) : connaissance des responsabilités sociales, connaissance de la prévention des incendies et de la lutte contre l'incendie, connaissance du secourisme, connaissance des techniques de survie personnelle, connaissance de la sécurité personnelle, collaboration dans des situations d'urgence et utilisation du radeau de sauvetage, connaissance de la pollution en mer
- Connaissance des mesures de prévention et des accidents du travail
- Connaissance de la terminologie professionnelle
- Connaissance de la signalisation
- Connaissance des techniques d'amarrage
- Connaissance des procédures de contrôle relatives aux équipements des péniches
- Connaissance de l'ergonomie dans la navigation (techniques ergonomiques de levage et de hissage...)
- Connaissance des règles de sécurité relatives aux produits dangereux
- Connaissance des techniques de cordage
- Connaissance des modalités pour le chargement et le déchargement de biens
- Connaissance des formes les plus fréquentes de dommages à la cargaison ainsi que de leurs causes
- Connaissance des modalités relatives à l'embarquement et au débarquement de passagers
- Connaissance des types de peinture et de l'utilisation de peinture
- Connaissance des règles de base en matière d'hygiène
- Connaissance des procédures d'hygiène et de propreté
- Connaissance des procédures d'entretien
- Connaissance des techniques de base pour la préparation de repas
- Connaissance des techniques de lavage

2.2.2 Aptitudes

Aptitudes cognitives

- Être capable de communiquer efficacement avec tous les acteurs (capitaine, collègues, membres d'équipage...)
- Être capable d'échanger des informations avec les collègues et les autres acteurs
- Être capable de faire rapport au capitaine, si nécessaire
- Être capable de collaborer efficacement
- Être capable de suivre les indications du capitaine
- Être capable d'agir selon sa connaissance de l'organisation de son (lieu de) travail
- Être capable de s'adapter à la réglementation et de s'employer à garantir l'ordre et la discipline à bord
- Être capable de respecter les formes de communication
- Être capable d'agir conformément au code (de conduite) professionnel et réglementaire
- Être capable d'adapter sa tenue à la tâche à exécuter
- Être capable de travailler de façon ergonomique
- Être capable de travailler dans un souci d'économie
- Être capable de travailler de façon écologique
- Être capable d'appliquer les consignes de sécurité et en matière d'environnement
- Être capable d'apprendre de nouvelles techniques imposées et les appliquer
- Être capable d'appliquer les normes de qualité en vigueur
- Être capable de se conformer aux instructions générales de pilotage
- Être capable de piloter le bateau en cas de besoin, en tenant compte de l'influence de facteurs externes (inondations, marées, endroits peu profonds, proximité d'autres bateaux...)
- Être capable d'utiliser du matériel de navigation (GPS, VHF, radar...)
- Être capable d'identifier les signaux (feux de signalisation aux écluses...)
- Être capable de tenir compte des signaux lors du pilotage du bateau en cas d'urgence
- Être capable d'adapter les techniques d'amarrage et d'appareillage, à la demande du capitaine
- Être capable de tenir compte de facteurs externes (niveau d'eau, marées, largeur des rivières et écluses...)
- Être capable d'effectuer des opérations sur la base des procédures définies pour l'amarrage et l'appareillage des bateaux à remorquer ou à assister

- Pouvoir faire office de surveillant pour le capitaine lors de l'exécution des manœuvres
 - Être capable de communiquer avec le capitaine pendant l'amarrage et l'appareillage
 - Être capable de communiquer avec les parties à terre, à la demande du capitaine
 - Être capable d'adapter la technique d'amarrage, à la demande du capitaine
 - Pouvoir faire office de surveillant pour le capitaine lors de l'exécution des opérations d'amarrage
 - Être capable de communiquer avec le capitaine/second sur le pont lors de l'amarrage
 - Pouvoir rester vigilant (« look out »)
 - Être capable d'identifier des événements (obstacles, incendie, déviation...) et de les signaler au capitaine
 - Pouvoir observer, écouter et utiliser tous les moyens disponibles pour garantir la sécurité du bateau, de l'équipage et de la cargaison
 - Être capable de vérifier la présence de défauts aux équipements du bateau
 - Être capable de contrôler la cargaison
 - Être capable de contrôler le bon fonctionnement des installations
 - Être capable de vérifier les éléments (détecteurs d'incendie, extincteurs, fermeture de la soute...) importants pour la sécurité du bateau
 - Être capable de vérifier si le tillac ne présente pas de fuites
 - Être capable de garantir le libre accès au personnel à terre
 - Être capable d'agir sous la supervision d'une personne certifiée en cas de manipulation de substances dangereuses (ADN)
 - Être capable de communiquer clairement avec les autres acteurs pendant le chargement
 - Être capable de contrôler les effectifs maximums du bateau lors de l'embarquement de passagers
 - Être capable d'apporter son aide au capitaine lorsqu'il s'agit de guider les passagers en cas de situation d'urgence (regrouper les passagers, éviter la panique, remettre les gilets de sauvetage...)
 - Être capable de procéder à un contrôle visuel de l'état des cordes d'amarrage, des câbles et du matériel d'amarrage, sous la supervision du responsable
 - Être capable de tenir une liste des consommables courants et informer le capitaine des ruptures de stock
 - Être capable de contrôler le fonctionnement du matériel, les données des instruments (pression, débit, température, etc.), les points d'usure critiques, les points de lubrification...
 - Pouvoir faire appel à ses sens pour détecter les anomalies dans le fonctionnement et l'état de la machine
 - Être capable de respecter le plan et les consignes d'entretien
 - Être capable de verrouiller et de sécuriser la machine ou l'installation contre tout redémarrage incontrôlé
 - Être capable d'identifier le besoin d'entretien curatif et/ou correctif et en notifier le capitaine
 - Être capable de lire les codes d'erreur sur les écrans des sous-systèmes en vue de la localisation des défaillances ou pannes
 - Être capable de consulter les modes d'emploi du constructeur afin d'effectuer des remplacements et réparations simples
 - Être capable de réparer ou remplacer une petite pièce défectueuse, sous la supervision du responsable ou du capitaine
 - Être capable de contrôler l'état du matériel et des matériaux
 - Être capable de vérifier le fonctionnement des installations et du matériel de sauvetage (extincteurs, embarcations de sauvetage...)
 - Être capable de participer aux exercices de sauvetage (utilisation du matériel de sauvetage, CPR, communication radio réduite...)
 - Être capable de travailler conformément aux procédures, consignes et accords pour ce qui concerne la manipulation des équipements de sécurité
 - Être capable de prendre des mesures d'urgence sous la supervision du responsable ou du capitaine
 - Être capable de lire le plan de sécurité et de le mettre en œuvre si nécessaire (homme à la mer, blessés, procédure pour quitter le bateau, plan incendie...)
 - Être capable d'appliquer le plan d'évacuation
 - Être capable de respecter les consignes d'hygiène et de sécurité alimentaire
- Aptitudes à résoudre des problèmes**
- Pouvoir signaler les problèmes au capitaine
 - Être capable d'identifier des événements (obstacles, incendie, déviation...) et de les signaler au capitaine
 - Être capable d'observer, d'écouter et d'utiliser tous les moyens disponibles pour garantir la sécurité du bateau, de l'équipage et de la cargaison
 - Être capable de rendre compte au capitaine des dégâts occasionnés à la cargaison
- Aptitudes en matière de motricité**
- Être attentif à son hygiène personnelle
 - Être capable d'utiliser des équipements de protection individuelle et collective
 - Être capable de trier les déchets et les résidus de la cargaison et les évacuer conformément aux consignes
 - Pouvoir stocker les produits dangereux et inflammables conformément aux prescriptions
 - Être capable de récupérer des matériaux
 - Être capable de rassembler les liquides récupérés
 - Être capable d'utiliser les instruments nautiques
 - Être capable de préparer les équipements du bateau en vue de l'amarrage ou de l'appareillage
 - Être capable de manier des câbles, des cordages... lors de l'amarrage et de l'appareillage
 - Être capable de préparer les équipements du bateau en vue des opérations d'amarrage
 - Être capable de manier les câbles d'amarrage lors des opérations d'amarrage

- Être capable de manier les équipements du bateau conformément aux consignes
- Être capable de placer ou de retirer des bacs d'égouttage lors du chargement et du déchargement de bateaux
- Être capable d'associer ou de dissocier les tuyaux de chargement, les conduites de retour de gaz et les bras de chargement, ainsi que de manipuler les robinets, lors du chargement et du déchargement des bateaux
- Être capable d'utiliser du matériel spécialisé pour la manipulation des charges (vannes automatiques, chariot d'écoutes, mât bunker...)
- Être capable d'ouvrir ou de fermer les écoutes lors du chargement et du déchargement de bateaux
- Être capable d'équiper les conteneurs d'un éventuel raccordement à l'électricité et de placer des « corner points » à l'endroit indiqué
- Être capable de pomper les résidus dans des citernes de décantation
- Être capable de nettoyer les soutes, citernes et crépines d'aspiration par dégazage, nettoyage vapeur ou séchage
- Être capable de placer les équipements conformément à la procédure relative à l'embarquement et au débarquement de passagers, en ce compris les personnes handicapées
- Pouvoir apporter son aide aux passagers lors de l'embarquement et du débarquement et contrôler la validité des titres de transport
- Être capable d'effectuer l'entretien du bateau (nettoyage, ponçage, dérouillage, peinture, laquage...) conformément au programme d'entretien
- Être capable d'effectuer l'entretien des cordes d'amarrage, des câbles et du matériel d'amarrage, sous la supervision du capitaine ou du responsable
- Être capable d'utiliser de l'outillage à main et de l'outillage électrique portatif
- Être capable d'exécuter des actions de maintenance préventive telles que le nettoyage, la lubrification, le remplacement de pièces (filtres, courroies, appoint de liquides,...) à la demande du capitaine
- Être capable de nettoyer la salle des machines
- pouvoir utiliser de l'outillage à main et de l'outillage électrique portatif ;
- Pouvoir exécuter des soudures simples, sous surveillance
- Être capable d'effectuer l'entretien de base des outils et installations
- Pouvoir ranger les outils et les matières premières à l'endroit adéquat
- Pouvoir nettoyer les outils avant de les ranger
- Être capable de maintenir le lieu de travail ordonné et propre (enlever les torchons, taches d'huile...)
- Être capable de porter des équipements de protection et de sauvetage
- Être capable de prodiguer les premiers soins en cas d'accident
- Être capable de préparer des plats simples
- Être capable de nettoyer les installations et le pont
- Être capable d'exécuter mécaniquement le processus de lavage et de séchage des textiles

2.2.3 Contexte

Contexte d'environnement

- Cette profession est exercée sur des rivières, canaux et voies navigables Les activités peuvent se dérouler sur le pont et dans la soute.
- Cette profession s'exerce selon des horaires adaptés/variables, en équipes (continu, de nuit, pendant le week-end et les jours fériés).
- Les congés sont autorisés en concertation avec la société d'armateurs afin que le bateau ne soit jamais sans membres d'équipage ou ne navigue jamais avec une pénurie de personnel qualifié.
- Les horaires à bord sont définis contractuellement.
- Cette profession s'exerce en équipe et la flexibilité nécessaire est importante pour s'adapter aux modifications du planning, à l'environnement, aux conditions climatiques et au type de cargaison.
- La navigation connaît de nombreuses réglementations nationales et internationales, normes, recommandations et fiches d'information techniques en matière de qualité, de sécurité, de santé, d'hygiène, de bien-être et d'environnement.
- Le port d'équipements de protection individuelle est obligatoire.
- Le respect de plannings est nécessaire pour certaines tâches.
- La situation à bord peut impliquer le port de charges et des travaux dans des positions et conditions difficiles.
- Cette profession implique une présence à bord 24 heures sur 24, de sorte que le matelot doit être capable de vivre et de travailler sur une surface restreinte, pendant une période prolongée, et en étant inévitablement en contact permanent avec les membres de l'équipage (nationalités, cultures et caractères différents).
- Le bateau est régi par une structure hiérarchique qui doit être respectée par tous les membres de l'équipage.
- L'équipe dont il/elle fait partie peut inclure des membres de sa famille.

Contexte d'action

- Le matelot de navigation intérieure doit toujours respecter les consignes de sécurité et de qualité.
- Le matelot de navigation intérieure échange des informations avec les autres membres de l'équipage de manière constructive et transparente.
- Il est capable de s'adapter et de se montrer flexible face aux fluctuations des facteurs environnants.
- Le matelot de navigation intérieure doit soigneusement utiliser le matériel et les matériaux.
- Il doit être attentif à la sécurité alimentaire et à l'hygiène.
- Le matelot de navigation intérieure est capable de garder son sang-froid et de réagir de façon appropriée lors de situations dangereuses (par ex. une tempête, un homme à la mer, etc.).
- Le matelot de navigation intérieure porte des vêtements de protection individuelle.
- Le matelot de navigation intérieure doit suivre les développements du secteur, ce qui nécessite une soif d'apprendre et la participation à des formations (obligatoires).

- Le matelot de navigation intérieure assure le quart.

2.2.4 Autonomie

Travaille de manière autonome lorsqu'il s'agit de

- Préparer, exécuter et contrôler ses propres activités
- Contrôler son travail de manière autonome et nettoyer le matériel
- Ranger et nettoyer le bateau
- Constater les pénuries
- Trier les déchets
- Appliquer le plan d'évacuation conformément aux procédures

Il est lié par

- L'ordre de travail et le planning
- Les consignes et procédures en matière de sécurité, de santé, de qualité et d'environnement
- Les instructions et les accords relatifs à ses activités
- Les instructions devant permettre de rendre le matériel adapté à la navigation
- Les instructions relatives au contrôle du traitement des installations et du matériel de sauvetage
- Les instructions relatives au quart à assurer sur le pont
- La législation nationale et internationale
- Le règlement en matière d'ordre et de discipline sur le bateau

Il fait appel

- Aux membres de l'équipage pour obtenir du soutien dans l'exercice des activités
- Au capitaine pour l'ordre de travail, les données, la signalisation de problèmes, les situations dangereuses et des instructions complémentaires

2.2.5 Responsabilités

- Travailler en équipe
- Agir conformément au code de conduite de la profession
- Travailler en tenant compte de la sécurité, de l'environnement, de la qualité et du bien-être
- Trier et stocker les déchets
- Piloter le bateau en cas de besoin
- Apporter son aide lors de l'amarrage et de la préparation de navires, et ce conformément aux procédures et/ou à la demande du capitaine
- Effectuer des opérations relatives à l'amarrage de navires, conformément aux procédures
- Apporter son aide à la surveillance et à l'identification d'éventuels événements sur le trajet
- Piloter le bateau sous la supervision du capitaine
- Exécuter certaines tâches dans le cadre du transport de passagers
- Exercer un contrôle et apporter son aide lors du chargement et du déchargement des bateaux
- Effectuer l'entretien du pont et des installations du pont du bateau, sous la supervision du capitaine
- Localiser une défaillance ou panne
- Exécuter des remplacements de pièces et des réparations simples
- Ranger la zone de travail, la nettoyer et réaliser l'entretien de base des outils et installations
- Contrôler et manipuler les équipements de sécurité, et appliquer les procédures de sécurité conformément aux consignes
- Prendre les mesures qui s'imposent en cas d'urgence et en informer le capitaine
- Exécuter des tâches domestiques

2.3 Attestations

2.3.1 Attestations légales

Certificat médical

Déclaration Matelot

Livret de service

2.3.2 Attestations requises

Aucune attestation requise.

2.3.3 Conditions d'entrée

Aucune attestation requise.

Vu pour être joint à l'arrêté du Gouvernement flamand du vendredi 21 avril 2017 portant reconnaissance de la qualification professionnelle de matelot de navigation intérieure.

Bruxelles, le 21 avril 2017.

Le Ministre-président du Gouvernement flamand,
G. BOURGEOIS

La Ministre flamande de l'Enseignement,
H. CREVITS

Le Ministre flamand de l'Emploi, de l'Économie, de l'Innovation et des Sports,
Ph. MUYTERS